

Le Grand Murin

– *Myotis myotis* –



Espèce mammifère
Code Natura 2000 :
UE 1324



Le grand murin est une chauve-souris de la famille des vespertilionidés (*Vespertilionidae*)

Il s'agit d'une des plus grandes et des plus robustes chauves-souris d'Europe et de la plus grande espèce cavernicole des vespertilionidés.

IDENTIFICATION

Les oreilles et le museau du grand murin sont de couleur caramel avec des nuances rosées. Son pelage est brun clair sur le dos avec des nuances brun-roux et presque blanc sur le ventre. Ses grandes oreilles, larges et pointues, sont bien visibles en vol. Le grand murin peut être confondu avec le petit murin.

BIOLOGIE

Activité

Le grand murin est une des espèces d'Europe les plus tardives, l'envol se fait quand la nuit est bien noire, une demi-heure après le coucher du soleil au plus tôt. La chauve-souris entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques. Cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivages où aura lieu la reproduction.

Régime alimentaire et territoires de chasse

Le terrain de chasse est généralement situé dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois et la végétation herbacée rase. Le territoire idéal en Europe continentale est constitué de vieilles forêts caduques où la végétation herbacée ou buissonnante est rase. Le grand murin est généraliste ; ses proies sont essentiellement des insectes terrestres de taille supérieure à un centimètre (carabes notamment) mais il consomme également des papillons, hannetons, araignées, etc.

Cycle de vie et Reproduction

Les colonies de reproduction s'installent généralement dans de grands combles (château, églises, etc.). L'accouplement se fait dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles se regroupent dans des « nurseries » dès fin mars et donnent naissance à un jeune durant la fin du mois de mai et le mois de juin. Ils sont sevrés entre six et neuf semaines.

Habitat

Cette chauve-souris est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Gîte d'hiver : Le grand murin est essentiellement cavernicole (grottes, mines, carrières, souterrains, caves, etc.). Gîte d'été : Au nord et au centre de l'aire de répartition, les femelles se regroupent dans les charpentes chaudes (toitures, combles d'églises, greniers, etc.). Plus au sud, elles peuvent rester dans les souterrains toute l'année.



<p>HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE ASSOCIE</p> <p>Les parcours substeppiques de graminées et annuelles (6220*), les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), les grottes non exploitées par le tourisme (8310) et certaines hêtraies ou chênaies (9110, 9130, 9150 et 9160) sont susceptibles d'être concernés par l'espèce.</p>	
<p>REPARTITION GEOGRAPHIQUE</p> <p>Le grand murin couvre tout le continent européen. Les populations se sont effondrées depuis un siècle, toutefois, le recul des populations s'est arrêté dans les années 1980 et une phase de reconquête est en cours sur la plus grande partie de l'Europe. En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.</p>	<p>STATUT DE L'ESPECE</p>
<p>CONSERVATION</p> <p>Menaces</p> <p>De nombreuses menaces peuvent influencer le maintien des populations de grand murin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dérangement et la destruction des gîtes d'été ou d'hiver dus à la rénovation de bâtiments, l'enrillagement, l'aménagement touristique du monde souterrain ou l'éclairage des accès aux gîtes ; • La compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux (pigeon domestique, effraie des clochers, etc.) ; • La modification ou destruction de milieux propices à la chasse et/ou au développement des proies (conversion de prairies de fauche en culture de maïs, enrésinement de prairies, épandage d'insecticides, etc.) ; • L'intoxication par des pesticides. <p>Mesures de conservation</p> <p>Le maintien et la reconstitution des populations de grand murin impliquent la mise en œuvre de mesures de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors de déplacement pouvant passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection réglementaire voire physique des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition ; • Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables ; • La limitation du labour et les insecticides sur les prairies et l'interdiction des insecticides en forêt ; • Le maintien des futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières. • La communication, l'information et la sensibilisation du public 	<p>Le grand murin bénéficie de nombreux statuts de protection et de réglementation au niveau national, européen et international :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directive Habitat Faune Flore : annexes II et IV (protection stricte) • Convention de Berne : annexe II • Convention de Bonn : annexe II • Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français (protection stricte)
<p>ZOOM SUR LE SITE NATURA 2000 : LA VALLEE DU CANUT</p>	
<p>Malgré un site très propice aux chauves souris, notamment en termes de terrains de chasse et de corridors de déplacement, peu d'individus ont été observés et capturés lors des soirées de prospection et seul un cadavre de grand murin a été répertorié. A nouveau pour cette espèce, les gites peuvent être le facteur limitant le développement de cette espèce.</p>	<p>LOCALISATION SUR SITE</p>
<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livre : Les chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg, L. Arthur et M. Lemaire, Biotope Editions • Cahiers d'habitats Natura 2000 (tome 7) <p>Crédits photographiques : T. Dubos (photo principale)</p>	<p><i>Cette espèce n'est pas précisément localisée sur le site Natura 2000</i></p>